

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 13 novembre 2020 – 9h00 et 14h00

- ❖ La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).
- ❖ Seul.e.s la Présidente, les Président.e.s des groupes politiques (ou suppléant.e.s) et les membres du Gouvernement sont présent.e.s dans l'hémicycle. Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole.
- ❖ Les autres député.e.s assistent à la séance en visioconférence et peuvent intervenir dans les débats
- ❖ Les votes se font à distance

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de règlement relatif aux centres culturels
doc. 22 (2020-2021) n° 1 et doc. 22 (2020-2021) n° 2

- Rapporteur : M. Ahmed Mouhssin
- Discussion générale
- Discussion des articles

- 2.2. Projet de règlement relatif au label I.M.P.A.C.T.
doc. 23 (2020-2021) n° 1 et doc. 23 (2020-2021) n° 2

- Rapporteur : M. Martin Casier
- Discussion générale
- Discussion des articles

2.3. Proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française, déposée par Mme Magali Plovie, au nom du Bureau doc. 28 (2020-2021) – n°s 1 et 2

- Rapporteur : M. Christophe Magdalijns
- Discussion générale
- Discussion des articles

3. Interpellations

- 3.1. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la situation sanitaire Covid côté francophone
- 3.2. de Mme Véronique Jamoule adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé et de l'Action sociale, concernant le projet de réforme du secteur ambulatoire

4. Questions orales

- 4.1. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la promotion de la santé mentale des télétravailleurs
- 4.2. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité à Bruxelles
- 4.3. de M. Emin Ozkara adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Infrastructure de crèches, concernant les dernières avancées du plan crèche et le calendrier 2020-2024 des appels à projets crèches
- 4.4. de Mme Latifa Aït Baala adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant la diversité dans les scènes francophones
- 4.5. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les centres PMS qui tirent la sonnette d'alarme-Réseau Commission communautaire française
- 4.6. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'avenir de l'Etoile Polaire
- 4.7. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant l'implication de la Commission communautaire française dans le projet de candidature de « Bruxelles capitale européenne de la culture 2030 »
- 4.8. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les cas de Covid dans les établissements scolaires gérés par la Commission communautaire française - Situation des Instituts de Redouté-Peiffer, Gryzon et Herlin

- 4.9. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Infrastructure de crèches, concernant les crèches inclusives en Région bruxelloise
- 4.10. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant l'accompagnement des familles de détenus durant la crise sanitaire

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

6. Vote à distance selon les mêmes modalités qu'au PRB

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21